Aucien Derudder et le chauffeur Chantry. Ni l'un ni l'autre n'ont rien vu.

Une enquête a été ouverte par M. Ayrand, commissaire adjoint, M. le chef de gare, et M. Senaal, inspecteur de la Compagnie.

La nouvelle gare

La nouvelle gare que la Compagnie du Nord fera sous peu édifier à Tourcoing sera construite à l'endroit des magasins de la douane, c'est-à-dire à cinquante mètres de recul de la gare actuelle. La façade principale, surmontée d'un élégant campanile, sera dans l'axe de la rue de la Gare; une autre donnera sur la rue d'Hondschoote.

En face de la gare sera tracé un vaste terre-plein dont partiront en éventail un certain nombre de rues; la rue des Biches, portée à 15 mètres, aboutira, elle aussi, au terre-plein.

La Compagnie du Nord, pour le mise à exécution de ce projet, s'offre de céder à la ville, pour un prix à débattre, tous les terrains qui longent les rues Louis-Leloir, Dervaux et des Biches, actuellement occupés par des docks et des magasins et qui s'étendent jusqu'à l'emplacement de la gare nouvelle. C'est donc un vaste quadrilatère de 80 à 90 mètres de profondeur sur 150 mètres environ de longueur, que la ville aura à acheter.

L'inauguration aura lieu, au plus tard, vers le début de l'année 1900.

Arrestation pour adultère et complicité de vol

M. L..., 44 ans, cabaretier à l'angle des rues Chanzy et du Moulin-Fagot, avait chez lui, depuis quelques semaines, en qualité de logeur, un nommé Cyrille Clayes, 31 ans, ouvrier cordonnier.

Le mari, de même que les autres logeurs, n'avaient pas tardé à s'apercevoir que Clayes entretenait des relations avec la dame L..., qui est âgée de 25 ans.

Dimanche soir, L..., qui eut une discussion avec Clayes, lui signifia son congé.

Lundi Mme L... prépara le malle de son amant, elle fit également ses préparatifs pour l'accompagner, et mardi, dans la matinée, tandis que son mari s'était rendu à Louvain (Belgique), elle fit charger sur un camion la plus grande partie du mobilier, enleva une somme de mille francs et partit avec Clayes.

Le couple alla trouver un propriétaire de la rue de l'Epine, qui consentit à louer une partie d'une maison à peine achevée et située rue Winoc-Chocquel.

Clayes et la femme D..., passèrent deux nuits dans cette maison, mais le mari ayant appris la retraite de sa femme et porté plainte, M. le commissaire de police du 3e arrondissement, accompagné du sous-brigadier de police Maertens, se rendit rue Winoc-Chocquel, jeudi après-midi et arrêta Clayes.

Ce dernier sera poursuivi pour adultère et complicité de vol. On a retrouvé dans l'endroit où il travaillait, à la Croix-Rouge, une somme de 350 francs que lui avait remise la femme L..., et que cette dernière, après l'arrestation de son amant, avait été pour rechercher.

Un détail assez piquant. L..., assista à l'interrogatoire de Clayes et prétend que ce dernier raconta ses prouesses amoureuses avec Mme L..., le mari riait de très bon cœur.

Accident de machine

Jeudi soir, un accident de machine s'est produit à l'établissement Tiberghien, rue de Roubaix. Le prolongement de l'arbre du volant d'une machine qu'abrite un des nouveaux bâtiments s'est rompu.

Cet accident entraînera le chômage pendant quelques jours d'une partie du personnel.

Accident d'usine

Mlle Elise Deschoerder, 18 ans, soigneuse chez MM. Masurel frères, à Francq, dégageait un cylindre, lorsque le chiffon dont elle se servait s'accrocha à une vis du pignon.

Le pauvre a été atteint à la première phalange endommagée.

La blessée a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a ensuite regagné son domicile à Roncq. La guérison demandera une quinzaine de jours.

Accident de voiture

Hier, vers huit heures du matin, un chariot chargé d'engrais, appartenant à M. Henri Delannoy, cultivateur à Linselles, passait rue de Renaix.

A hauteur de l'estaminet du *Pont d'Arcole*, une bicette de 10 ans, Angèle Hotesaut, qui passait en vélocipède glissa et son pied droit se trouva coincé sous la roue.

M. le docteur Delgrange a donné ses soins à la fillette et a constaté une forte contusion avec large ecchymose à la partie inférieure du pied.

Le gerisson demandera une dizaine de jours.

Cheval emporté

Hier, vers une heure après-midi, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Albert Vanrompenhle, boucher au Risquons-Tout, et conduit par ce dernier, s'emballa, boulevard Gambetta, effraya qu'il fut par le car électrique.

La voiture accrocha un arbre.

Les harnais et brancards furent brisés et le cheval continua seul sa course folle dans la direction du Blanc-Seau.

Il fut arrêté par M. Paul Coiza, garçon brasseur. Il n'y a aucun accident de personne.

Combats de coqs

Dimanche prochain, 31 mars, aura lieu chez M. Ernest Dhaens, à la brasserie St-Paul, rue Winoc-Chocquel, une belle partie de coqs 2/3 morts pour 20 francs et montage au gagnant contre les « Amis Réunis » du Blanc-Pour.

Mons coqs de cinq à six livres.

On battra quatre parties.

Mise au pare à quatre heures.

Combats de coqs

Le Lundi 29 Mars 1897, dans la grande salle du Casino, rue Nationale, 134 (ferme de l'Abattoir), il sera joué un 1 de 7 pour 500 francs, les paires de plusieurs à 50 francs, tous poulets forcément reconnus. Les villes de Comines et de Quesnoy-sur-Deûle réunies, contre la Société de l'Abattoir de Tourcoing.

La partie se jouera à 4 heures précises.

Afin de donner satisfaction à tous les spectateurs le parc sera disposé d'une façon irréprochable.

Entrée : Parterre, 2 fr. — Galeries, 1 fr.

Lannoy. — Sont convoqués en 1897, pour une revue d'appel, au moment de la réunion du Conseil de révision : les hommes de la deuxième territoriale classe 1876; les hommes des services auxiliaires des classes 1876, 1885, 1886, 1889, 1894, pour le canton de Lannoy, le 25 mars à 10 heures du matin, place de la Mairie.

Flers. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée dimanche à Flers, bureau de Babyloire, à la suite d'une soirée théâtrale dansée au *Chêne du Saint* :

1756	1647	1356	983	1668	1626	1296
1864	1385	1677	1947	1255	1579	1439
994	1359	1045	358	1452	74	1367
1531	437	1415	850	1872	1684	772
1228	1582	470	1656	1821	695	649
1531	1041	1143	1661	1092	809	798
1930	178	1623	930	738	1767	1632
602	836	1766	988	1635	1697	1382
1426	946	740	1746	332	1862	343
1275	1179	923	1329	455	1956	1497
1259	1308	1172	1808	548	470	1355
1897.						

SPECTACLES & CONCERTS

Dimanche prochain, 21 mars, à 6 heures précises du soir, l'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Montaigne, donnera, dans la salle des fêtes du Café Flandres, rue Pauvrée, un grand concert de famille.

Le programme de cette fête comprendra :

Ouverture par le Clash symphonique; Air de Bestrix, par Mlle Debuchy; Monologue par M. Maurice Carrette; Romance par M. A. Lepers; Chansonnette comique par M. Regier.

Romance pour tenor M. Massart; Mélodie pour violon alto M. Bonnin; Duo de Saint-Janvier par Mlle Debuchy et M. Lomar.

Une Tasse de Thé, comédie en un acte.

Il sera donné par la « Jeune Chansonnet », grande scène comique jouée par cinq membres de l'Association.

A l'issue du concert aura lieu un grand bal de famille. Pour les cavaliers, l'entrée sera de 1 fr.; pour les dames, 0,50 cent.

LILLE

L'assiette au beurre

Nous avons dit que nos conseillers municipaux sociaux-démocrates étaient *généreusement dépensiers* pour *une somme de 35,500 francs par an pour* frais de représentation, de voyages et remuneration de leur travail.

Nous devons ajouter que les 10,000 francs qui étaient inscrits dans les anciens budgets sous ce titre : « Fonds applicables aux mesures de sûreté et à des secours extraordinaires », figurent toujours au budget collectiviste.

La somme mise à la disposition de nos conseillers est donc de 45,500 francs, au lieu de 10,000 francs précédemment.

M. Debierre, décentralisateur

A la dernière séance du Conseil municipal de Lille, M. l'adjoint chargé des Beaux-Arts, a proposé le boycottage d'artiste quelques appréciations malveillantes à l'égard des auteurs dramatiques et lyriques lillois.

Il parait que les pièces des auteurs du cru ont le privilège de faire le vide dans les salles de théâtre de notre cité.

Voilà le citoyen Chesquière touché dans son amour-propre d'auteur, car lui aussi, paraît-il, *livre à la production d'œuvre qui fait repoussoir* dans certaines fêtes socialistes.

Or, de par décret de Sa Majesté Debierre, *exprimé en chosse d'art, tout ce qui se fait à Lille* est d'ordre inférieur et le public a ce qu'il affirme a toujours ratifié ce jugement.

Cet arrêt solennel a certainement frappé les esprits de la foule et a été retenu jusqu'au fond du cœur de certain adjoint au maire de Roubaix, auteur d'une pièce intitulée : « Le cat il est dans l'Horloche ».

Quoiqu'il en soit, M. Debierre est bien sévère à l'égard de ses concitoyens auxquels il ferme les portes du théâtre municipal de Lille, sans crier gare.

Il est vrai que d'autres scènes leur sont ouvertes et pendant la durée du régime collectivire, ils auront toujours la ressource de se faire jouer ailleurs.

Néanmoins quelques chiffres empruntés au journal La Semaine musicale qui dernièrement publiait une étude très documentée sur « la décentralisation théâtrale à Lille » répondront aux critiques malveillantes formulées par M. l'adjoint.

Ainsi, des pièces émanant d'auteurs du crû ont obtenu : *Le Secret de Pierre*, 27 représentations; *Les Fiancés d'Yvonne*, 32 représentations; *Mariana*, opera-comique de Sinsoilliez, *jouée 8 fois*; *Le Mirroir conjugal*, 8 fois; *Tuner comme Vor*, 7 fois; *La Fille de Beppo*, 7 fois; *Sauvage par amour*, musique de Sinsoilliez, 12 fois; les revues de 1895 données en 1896, 1897, 1899 et 1892, ont été obtenu successivement 40, 38, 36 et 30 représentations.

Un rédacteur de l'*Echo du Nord*, M. Gongl obtint de nombreuses lettres sur le sujet municipale et il en fut de même d'un certain nombre de nos concitoyens, M. Louis Depret, par exemple, qui fit jouer *Un coup d'escrimé* 13 fois en une seule saison et *Le Bonheur* fut représenté cinq fois.

Nous pourrions en nommer bien d'autres parmi lesquels MM. Debuire du Buc, Vernier, Allez, Dupont-Ferrier, mais à quoi bon prolonger cette nomenclature.

Il n'en résulte pas moins des chiffres qui précèdent que M. Debierre vient de se révéler comme un adversaire résolu de la décentralisation artistique.

C'est de cette charmante façon que MM. les collectivistes encouragent leurs concitoyens.

Violent Incendie

RUE DES POSTES

Un violent incendie s'est déclaré, la nuit dernière, au deuxième étage de la maison portant le numéro 206 de la rue des Postes.

M. Wartelle, marchand de journaux, qui occupait deux pièces à cet étage, s'était couché, hier, à neuf heures et demie lorsque, vers onze heures quarts, il fut réveillé par une fumée intense.

Il s'habilla sommairement et ouvrant la porte de sa chambre a couché qu'il donne accès sur la cuisine, il vit le plancher et une armoire en feu.

Il s'empressa de réveiller sa femme et ses quatre enfants qui n'eurent que le temps de prendre quelques vêtements et de descendre à moitié habillés dans la rue.

Il donna aussitôt l'alarme, avertit son voisin.

M. Jean Coutrai, également père d'une nombreuse famille, ainsi que les locataires du premier étage.

Aux cris : « Au secours ! » M. Gaïlain, sergent de pompiers, qui habite le numéro 110, accourut aussitôt et après avoir téléphoné la nouvelle de l'incendie, aida au sauvetage de la famille Coutrai. Quelques courageux citoyens essayèrent de sauver quelques meubles, mais le feu, activé par un vent violent, ayant pris rapidement une grande extension ils durent abandonner la plupart des objets trop encombrants qu'ils avaient pris d'abord.

Les dévidoirs des postes de la rue de Flandre et de la rue d'Isly arrivèrent promptement suivi que la pompe à vapeur, l'échelle de sauvetage et le fourgon. Vivement, les pompiers amorcèrent les tuyaux et bientôt quatre lances projetaient des *torrents d'eau sur le brasier*.

Les flammes faisaient rage et le toit ne tarda pas à s'effondrer. Le plancher, miné par les flammes, communiqua le feu au premier étage et le feu fut bientôt maîtrisé par des pompiers, on parvint cependant à l'enrayer rapidement.

Dans l'intervalle, le mobilier des locataires de cet étage, avait été déménagé et mis en lieu sûr.

D'autre part, les engins montés sur le toit coupaient les poutres enflammées qui menaçaient de propager le feu à la maison voisine. Leur tâche fut difficile car le vent soufflait avec violence.

Ils parvinrent néanmoins à circonscrire le *feu et, à une heure et demie, quelques maréchers* purent commencer à enlever des étincelles.

M. Wartelle suppose que le feu a pris par la charbonnière, qui était en bois, soit qu'on y aura jeté une allumette enflammée ou par toute autre cause encore inconnue.

Les dégâts sont élevés. M. Wartelle perd tout ce qu'il possédait, il ne lui reste plus, ainsi que sa famille, que quelques vêtements légers, tout le reste est absorbé par cette fâcheuse circonstance, il n'y a pas assurance.

Les autres locataires éprouvent aussi des pertes sensibles, car leur a détérioré ce que le feu avait épargné.

Les dégâts à l'immeuble qui appartient à M. Delannoy, marchand de pétrole, rue de Juliers, sont importants.

Le service d'ordre était assuré par les soins de MM. Boileraut, commissaire de police du 6e arrondissement; *Quenier, du 3e arrondissement*, de service à la permanence; Hallo, sous-inspecteur de police et une vingtaine de sergents de ville, ainsi que le brigadier de gendarmerie Arnould et une brigade de gendarmes.

Le commandant Druez dirigeait les manœuvres, aidé par plusieurs officiers.

Un ouvrier brutal

Il y a six ans, environ, le nommé Tripon Désiré, gazier et cabaretier, rue de l'Eglise St-Louis 26, avait été remercié de l'usine de Fives et depuis ce temps il faisait toutes sortes de démarches pour y rentrer. *Lundi soir, il se posta* à la sortie des ouvriers et aperçevant M. Dubar, chef de service, lui demanda à nouveau du travail. Sur une réponse de ce dernier, Tripon devenu subitement furieux se porta à des violences sur son ancien chef.

Une autre personne qui avait voulu intervenir fut également malmenée par le brutal personnage. Plainte ayant été portée, Tripon a été déféré au parquet.

Le feu

Hier, vers midi, un incendie s'est déclaré dans la boulangerie coopérative de l'Union de Lille, rue Massillon, 7; l'incendie a pris naissance dans le plafond, près de la cheminée et s'est communiqué à la toiture.

La pompe à vapeur de la rue Malus et les pompiers de la rue Fontenoy se sont immédiatement rendus sur les lieux et vers une heure et demie, le feu était complètement éteint.

La toiture a été brûlée sur deux mètres carrés environ. Les dégâts sont évalués à 2500 fr. environ. Les dégâts sont couverts par une police qui est été avariée. Les ouvriers boulangers pendant que les pompiers éteignaient l'incendie débarassaient le magasin des pains qui y étaient entassés.

Avis aux Cyclistes

Réouverture et agrandissement du rayon d'accessoires de cycles, qui l'année dernière, a attiré fant d'amateurs aux **Galeries Lilloises**, 15, 17, 19, rue Nationale, Lille.

Fêtes de Wazemmes

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

La Société du Sou des habitants de Wazemmes, dans le but de faire une fête à la fin du printemps, avait décidé en assemblée générale de nommer huit délégués qui ont demandé audience à M. le maire. Ces délégués ont reçu tout récemment par M. l'adjoint aux fêtes qui répondit à une demande d'allocation :

« Je vous promets le matériel et mon appui pour obtenir du Conseil d'administration une somme qui serait frais d'après un programme que nous demeurons connaître ».

Suite immédiate a été donnée et le programme a été communiqué à M. l'adjoint sous toutes réserves.

Cependant, malgré la promesse et les désirs du Conseil, ce programme qui est simplement dans ces considérations voit un programme et si l'exécution n'en est pas partiale il s'en suit un préjudice au prestige de la société et de son but.

Notre société demandait 8,000 francs, plus le matériel que la ville pourrait prêter pour faire un grand festival, illuminations, ballons, retraite aux flambeaux sur tous les points de Wazemmes.

Il n'était donc pas demandé 10,000 fr., plus le matériel nécessaire. Pourquoi M. l'Adjoint a-t-il exagéré et invoqué ainsi que l'allocation soit refusée, le Conseil étant, en capital, 18,000 fr., et est de 7 fr. 85. M. l'Adjoint a donc exécuté au sein du Conseil le contraire de sa promesse, car on sumit-rer les bas allocations de 1896 et 1897 inférieures — que c'était affaire favorable, presque conclue à l'endroit.

Le Conseil d'administration connait maintenant l'importance de notre capital, rien ne l'empêche donc de revenir sur sa décision — 7 fr. 85, on ne trouve pas ce tous les jours; cest cependant, nous pensons, loin de pouvoir suffire au cas, d'autant plus qu'on ne nous accordera pas les facilités que mêmes engagées par la publicité du *Réveil*. Nous ne pouvons, pour ce fait, blâmer ce journal; on lui doit de reconnaissance, il a fait bon de publier c'est assez naturel.

Le Conseil prend bonne note de la promesse de M. le Maire de faire des fêtes complètes et dignes; le public très intéressé reste dans cette attente, ne demande cela comme « ».

Nous relevons une allusion de M. le Maire; il voit bien encourager les fêtes complètes et dignes de la ville de Lille, mais, le patronat consistant à donner quelque de municipaux; cela ne nous apprend rien de neuf.

Rassurer vous, monsieur le Maire, les fêtes que notre société organisera seront dignes, très dignes de Wazemmes seulement bien entendu, puisque Wazemmes ne fait pas partie de la Ville pour la dignité soulement, pour le reste, si.

Le Comité tient successivement à agir librement, sans etreinte politique, ni de parti. Ce qui y a de surprenant et que M. le Maire trouve tout que les fêtes prêtent aux partis politiques, principalement aux catholiques, dit-il. Y aurait-il en quelque endroit des velléités de concurrence ? et les chercher-t-il dans les fêtes ?

La présente est envoyée à tous les journaux de Lille et le comité compte bien sur votre impartialité habituelle pour sa publication.

Un groupe de petits commerçants de Wazemmes, délégués par la Société.

A. Blanquart, Stien Louis, P. Lagland, A. Fourmentraun, Thys.

A partir du 25 mars

Robes et Manteaux sur mesure aux **Galeries Lilloises**; l'atelier sera dirigé par une des premières ouvrières de Paris.

Prix *exceptionnels pour les* bourses les plus modestes comme les plus riches.

Actuellement voir la Grande Mise en Vente de Nouveautés, Confections et Modes. — Demander le catalogue.

LE NORD

ARMENTIÈRES

Décès du Parquet. — Vendredi, à 4 heures, M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Armentières, pour procéder sur le drame de Noël que nous avons raconté.

Julie Vanghenberle, l'auteur du drame, accompagnait le juge qui est reparti à 6 heures pour Lille.

DOUAI

Une noyée à Dorignies

On a retiré du canal de la Deûle, à Dorignies, le cadavre de la nommée Marie Bonnet, 70 ans, veuve Vancoster. Le corps paraissait avoir séjourné une quinzaine de jours dans l'eau.

VALENCIENNES

LE SOLDAT SUICIDÉ

Le soldat dont nous avons annoncé hier le suicide dans la caserne d'Arras, est un nommé Lemay, jeune engagé, arrivé au corps depuis une vingtaine de jours environ ; il avait été affecté à la 3e compagnie et non à la 1re.

Le temps était absolument sans permission. On ne connait pas les raisons qui l'ont poussé au suicide ; on suppose que cette funeste détermination est dûe à des chagrins de famille.

Funérailles. — Jeudi ont eu lieu les funérailles de Mme Coquerieux, née Sylvie Beauchamp, directrice de l'école du Moulin des Loups, décédée à Fives de 30 ans, des suites de couches.

Une affluence considérable, parmi laquelle M. Sibot, conseiller général, maire de St-Amand ; les adjoints et MM. les conseillers municipaux, M. Emile Davaine, conseiller général, grand nombre d'institutrices et d'instituteurs, témoignaient par leur présence, de la grande sympathie dont jouissait l'excellente maîtresse.

Au cimetière. — M. Lombart, inspecteur primaire à Valenciennes, a adressé d'une voix émue le supérieur hélas à cette jeune institutrice, si malheureusement enlevée à l'estime des familles et à l'affection de ses élèves.

Elle laisse à son malheureux mari deux petits orphelins, l'un d'un an, l'autre de 5 jours.

HORRIBLE ACCIDENT A NASHON

En tombant d'une échelle, Mme Jules Monnier, âgée de 42 ans, a rencontré dans sa chute un crochet de fer fixé au mur qui lui avait fait deux blessures et lui déchira le corps jusqu'au dessus de la hanche, elle resta un moment ainsi suspendue, puis tomba sur le sol comme morte.

On l'a relevée dans un état épouvantable ; il reste peu d'espoir de la sauver ; le malheureuse était enceinte de six mois.

Couronnes : Galeries Lilloises.

CONSEIL PRÉCIEUX

En faisant une consommation quotidienne et régulière de l'excellent **Vin de BANYULS-TRILLES** on peut braver les **temps froids et humides** et éviter bien des maladies.

Ce délicieux apéritif est, en effet, préparé avec du vieux vin de BANYULS et la meilleure QUINQUINA. C'est pour cette raison que le corps médical le recommande si chaleureusement.

Expéditions directes par caisses de 12 et 24 litres au prix de 2,50 le litre, franco de port contre remboursement. TRILLES et Fils.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 19 mars 1897

Présidence de M. **Martin**, *vice-président*.
Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut.

LILLE

Vol. — Le 10 mars, M. Bonnard, négociant en charbons, rue Malion, remarquait qu'il lui manquait une mesure de 40 *litres, mesure qui était* peinte en rouge. Le lendemain jour, en passant rue du Bourdeau, il rencontra deux jeunes gens qui portaient une mesure semblable à celle qui avait disparu de chez lui et dont ils semblaient fort embarrassés.

A ce vue ils prirent la fuite, mais ils furent plus tard arrêtés et reconnus par M. Louis Dubucker, 19 ans et Stephen Henin, 17 ans, qui s'entendent chacun condamner à 3 mois de prison.

Filoutage. — J. B. Devos, 18 ans et Henri Baratieux, 24 ans, journaliers, ont consommé pour cinquante centimes le 17 mars dans l'estaminet tenu par M. Gronet, rue Paul-Bert. Les consommations bues ils ont fité à l'anglaise.

Quinze jours de prison à Devrieze, un mois à Baratteau.

LOOS

Pérotte et son pot au lait. — Le 14 mars, *Madame Dargillon, alerte et légère, partait faire* ses emplettes au marché de Wazemmes, ayant de beaux écus sonnants dans la poche de son jupon.

Arrivée à la rue de Londres, elle remarqua sur la route un manchot qui, tout en fumant, divertissait. Il semblait attendre les chalands.

Près de lui se trouvait seul un badand.

Celui-ci portait polisson. Madame Dargillon, lui proposa de jouer aux trois cartes. Il devait mettre 5 francs d'un côté, Madame Dargillon 5 francs de l'autre. Si le marchand perdait, ces deux sursaient ramassé le tout. Le jeu tenta pour une fois la ménagère. Elle perdit.

Mais quand on perd, l'espoir vous prend de regagner et Mme Dargillon, qu'avait mise au point l'adroit badand d'ailleurs, se laissa tentée une fois. Elle n'avait sur elle qu'un louis de 20 fr. Le badand proposa de le lui échanger et lui remit la monnaie. Mais le repreneur insistait, mais le badand jeta sur ses cartes.

Le marchand gagna, ramassa le tout et le badand fila à toute jambes, laissant la bonne ménagère stupéfaite et honteuse bée.

Le marchand était complice. C'est un homme Maître Pierre Alfred, âge de 31 ans, repris de justice. Le tribunal l'a condamné à 4 mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

ROUBAIX

Mœurs équivoques. — L'ère doit persécution à commencer et les clercaux pourraient ajouter un maître de plus sur la liste déjà si longue de ceux qui ont abusé ou tenté d'abuser des petits garçons.

Dubois, ex-instituteur, est à Roubaix, nous avons parlé et Tiscalup, qui se nomme Jules-Joseph Lecomte, 28 ans, fils d'un riche industriel, ancien élève de ces institutions, il y a 10 ans, le bon de Dupuis, Dame de l'Union et de plusieurs congrégations, vient répondre, devant le Tribunal, d'une affaire de coups qui s'est passée dans des circonstances très suggestives.

Voici les faits :

Le 8 mars dernier à 6 heures du soir ils prénom rencontre, rue de l'Epeule, un gamin de dix ans, Lucien Mauvage, qui portait dans la tête qui est veuve habite 5, cour d'Hallain.

Lecomte invite l'enfant à le suivre dans son bureau, prétendant qu'il a une course à faire dehor. Le gamin accepte et suit l'acèmes qui longe le cimetière dans l'église du Saint-Sépulcre. Refus de l'enfant, insistance de Lecomte, bref ce dernier entraînant brutalement, lui dit toutefois en cachette et l'attirant de force dans le bureau, il a pris une corde.

L'enfant crie, l'accuse, prie du pour, le fit rhétorique et le renvoya chez sa mère en lui donnant quelques sous et lui recommandant de ne rien dire à personne.

L'enfant en rentrant chez lui, raconta le fait à sa mère qui porta plainte et un enquête ouverte antérieurement par le Tribunal correctionnel, il avoue les faits et prétend que c'est sous le coup d'une contrainte qu'il a agi aussi, ne sachant plus ce qu'il faisait.

Le conte explique que les visites qu'il a faites à l'église du Saint-Sépulcre avaient été faites, le jour, par le prêtre qui le laissait succomber à la tentation. *Deux probablement acroque ailleurs*, n'a pas entendu condamnation.

Le tribunal a condamné Lecomte à quatre jours de prison avec sursis.

Coupes. — Le 22 février 1897, M. Henri Ghislain, apprécieur, avait en une discussion avec un commanditaire à l'estaminet de la *Petite Ferme*, rue Dupuis, 21, un coup de pied et un coup de poing avaient été échangés. Mais le cabaretier, Henri Verbauwhede, âgé de 24 ans, sa femme âgée de 21 ans, Jeanne Duquet et son frère Pierre, tisserand, âgé de 30 ans, tombèrent tout à coup sur Ghislain, lui portèrent des coups et le jetèrent à terre.

Ghislain, qui paraissait acharné, suivant certains témoins, tenait à la main un bisonnier dont il se faisait pas faute de frapper.

Mais, M. Ghislain ayant été blessé par des éclats de verre, les uns prétendent que les deux frères Verbauwhede et Jeanne Duquet se seraient acharnés sur lui, l'empêchant de sortir du cabaret, et que finalement le Tisserand, le jeté dans les carreaux de la porte à diverses reprises.

D'autres témoins viennent au contraire protester sur cette version et déclarent que M. Ghislain, avant qu'on ait à la porte du cabaret, il serait revenu furieux et armé, à coups de poing, brisé les vitres.

Ses blessures prétendues de M. Ghislain dont il se serait pris pour enfoncer la porte qu'on refusait d'un ouvrir.

Qui a tort ? Qui a raison ? Le tribunal entend une vingtaine de témoins.

Il reprend les cabaretière ; il condamne Pierre Verbauwhede à un mois de prison, Henri Verbauwhede à dix jours, ce dernier bénéficie de la loi Bérenger.

TOURCOING

Coups ouvrages et ivresse. — Emile Mahieu, 23 ans, journalier, a pris quelques verres à quelques jours, portant un masque sur la figure.

Un agent le rencontra rue du Hare et voulut lui enlever son masque.

Mahieu était ivre ; il entra dans un estaminet au lieu d'obéir aux injonctions du représentant de l'autorité. Celui-ci le saisit.

Mais une fois les deux hommes dans l'établissement, le poivrot se jeta sur l'agent, le lança sur une table et lui administra une volée sérieuse.

On dut requérir quatre hommes pour mener au poste ce dangereux perturbateur qui fut condamné à 2 mois de prison et 5 fr. d'amende.

MOUVAUX

Coups. — Vers neuf heures et demie du soir, le dimanche 14 février, les deux frères Louis et Henri Decottignies, apprécieurs, sortaient d'un bal quand un jeune rattacheur de 18 ans, Georges Prado, s'approcha pour frapper Henri. Louis Decottignies garçon de café-concert, Dumouli, ayant vu arriver Bernard Dussoyr, garçon coiffeur, à la tête d'une bande, jugeant, craignait qu'il ne commétait un crime pour faire du bruit dans l'établissement, il lui fit une observation dans la rue.

Dussarp y répondit par une volée de coups de poing qui mirent la tête de Lerouz en sang.

Madame Lerouz, se trouvant non pas dans cet état, prit peur, et crut qu'il venait de recevoir un coup de couteau, chose assez habituelle dans des groupes. Elle tombe en syncope de son homme.

A ses appels, Achille, Bourgeois, moutarer de Jacques à Roubaix, et un jeune homme de 15 ans, Paul Vanastel, arrivant et voyant Lerouz ensanglanté, l'indement à rosser d'importance Dussarp qui s'était enfui, mais sans plus de paraspie.

Louis Leroux est condamné à 8 jours de prison, Achille Bourgeois et Dussarp à 16 fr. d'amende; Quant au jeune Vanastel, il a été relaxé à ses parents après avoir été regretté comme agant agi sans discernement.

Tribunal correctionnel de Douai

La responsabilité des professeurs

Le proviseur d'un lycée parisien fut rendu civilement responsable d'un accident dont est victime un élève de son établissement ?

Telle est la question qu'avait à juger hier le tribunal civil de Douai.

Pendant une récréation, un jeune élève du lycée de Douai, fils d'un honorable commerçant de notre ville, M. A..., en jouant avec le jeune D... porta à celui-ci un coup qui détermina une blessure.

M. D... père, réclamait 25,000 fr. de dommages-intérêts à M. Bérel, proviseur du Lycée de Douai, et 100 fr. à M. A..., pour le préjudice moral qu'il prétendait-il, de l'enfant qui avait involontairement blessé son fils.

M. D..., a été débouté de sa demande par le tribunal.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Peter à Sourds-Bois : Nous avons adressé votre lettre à M. *Vigo, R. R.* Votre fille, qui ne peut répondier la qualité de Français, sera pris pour 3 ans, s'il est reconnu propre au service. *Vigo, Valet* : Au général commandant la subdivision de Lille.

LE FACTEUR

Etat-Civil de Roubaix

Du 18 mars

Naissances. — Germaine Dubayrin, rue Omnibus ; — Suzanne Declercq, rue Jean 1 — *Jules Vanmachen*, rue Wasquehal — Madeleine Soulin, rue Petit-Beaumont — Suzanne Werbrouck, rue Tortue — Suzanne Leonart, rue Jemmapes 13 — Maurice Vanlandghem, Hôtel-Dieu.

Du 19 : Marie Desdouxs, Hôtel-Dieu — Suzanne Couthier, rue Omméet 162 — Nathalie et Eugène Vandevelde, rue Longue-Haies 18 — Joseph Nonnez, rue Vauxemon 67 — Jean Blanquart, rue Pierre-venus 43 — Léon Vansingle, rue Constantine — Henri Cornille, boulevard Beaurepaire 138 — Cécile Houset, rue Guinguette — Angèle Delan, rue Valenciennes 16 — Madeleine Demoulin, rue Maubeuge — Marie Dumortier, rue Dupontchaumeau.

Décès du 18. — Félix Carpentier, 56 ans, rue Mila 2 — Sophie Lemaire, 57 ans, rue Tourcoing 127 — Jules Bégart, 1 mois, rue Jean-Lebas 31 — Eugène Masseus, 5 mois, quai de Roubaix — Bury, présente sans vie, place Carnot 94 — Martin Sonet, 67 ans, Hôtel-Dieu — Marie Vrépbach, 36 ans, rue Industrie 16 — André Dumortier, 1 mois 12 jours, rue d'Alger 125 — Gustave, présenté sans vie, Hôtel-Dieu — Datour, id.

Du 19 : Germain Lasuffre, 2 jours, rue Collège 28 — Dubois, présenté sans vie, place Nouvelle — Pierre 12 — Pierre Henry, 67 ans, rue Roubaix 94 — Albert Barre, 14 jours, rue Sic-Elisabeth — Alphonse Lambert, 49 ans, rue Interrnan 101.

Etat-Civil de Tourcoing

de 18 mars

Naissances. — Arthur Barrolinghen, rue du Bois — Hector Deroux, rue des Usines — Marguerite Leconte, rue de l'Union.

Du 19 : Marie Dupouy, rue de Brest — Marie Desjoyers, rue Croix Rouge — Madeleine Vandenabeele, rue du Gand — Julien Dutermont, pont de Neuville — Emile Desplanques, rue des Coulons — Jeanne Roussel, rue du Gand.

Décès du 18. — A.-B. Grégoel, 61 ans, journalier, rue Blanc-Seau — Augustine Dupremez, 64 ans, rentière, rue des Anges — Florent Frossoy, 1 an 9 m., rue Blanc-Seau — Pierre Dudal, 34 ans, id.

Du 19 : Louis Delestrine, 44 ans, rue Famelart 7 — Julien Delon, 7 jours, rue Fin de la guerre 58 — Marie Deroubaix, 1 mois 18 jours, rue Cloquet 143 — Angèle Lallemandin, 54 ans, manœuvre rue d'Alsace, 82 — Adèle Dembre, 1 mois 19 jours, rue Pinta 172 — Louise Demaitre, 43 ans 3 m, rue de l'Union 21.

Etat civil de Lille

Du 11 au 18 mars

Naissances. — Robert Rosteleur, Petit-Lannoy — Leon Vandeckerhove Vasnange — Julia Wallez, Tri.

Décès. — Alexandre Leperc, 75 ans, Petit-Lannoy — Favorelle Adolphe, 2 mois, Veuisnage — Lefebvre Florimond, 50 ans, rue Pourer — Monier Maria, 43 ans, Petit-Lannoy.

FINANCES

Paris, le 19 mars 1897.

Quoique la nouvelle du rappel de Crétin des trouvaux ait pu être confirmée, les cours de reprise d'hier ont été conservés et même améliorés.

Le 3 0/0 rapporte.

Le 3 1/2 0/0 fait 106.10.

La Rente Serbe s'avance de 68 à 69.25.

Les Rentes Ottomanes se maintiennent sans Sociétés de Crédit qui, toutes, clôturent en fermeté :

Le Crédit Foncier, à 692.

Le Comptoir National d'Escompte, à 566.

Le Crédit Lyonnais, 767.

La Société Générale, à 516.

L'action du Rio Anex a monté d'une centaine de francs sur les cours de clôture d'hier.

Non seulement les Délégations Unidées de la C. Electricité et Force sont inconvertibles, mais elles sont également demandées à un tel point de l'impôt sur les valeurs mobilières.

L'obligation C. Centrale des Allumettes à 480 fr. présente une avance de 20 fr., son revenu net est de 25 francs.

Nombreuses demandes sur les Chemins Français

BOURSE DE LILLE

Du 19 mars 1897

Armentières: 1885 (obl. 500), 510 50.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (n. 500 t. p.), 500.

Charbonnages (actions)

Alliance, 1.100 — Bonne-Espérance (n. 1.100 de dépenser, 4,800 — Mines d'Aniche et de Douai 1 coke du Nord (parts), 274 — Bruay-p., 1341 — Dourges, comp. 26,000 — Bully-Grenay 3291 2270 — Dutilleuy, 795 — Douvres, 612

Russe 1867-1893 166.83
» 4 0/0 1853 103.
» 4 0/0 1880 104.25
» 4 0/0 1889 102.80
» 3 0/0 1891 99.15
» 4 0/0 1892 101.80
» 3 0/0 1894 101.10
V. Paris 1855-59 703
» 1865 1878
» 1869 436
» 1871 455.50
V. Paris 71 1/4 112.50
» 1875 590
» 1886 588.50
» 3 0/0 85 400
» 1886 109
» 1891 392
» 1/4 1892 102
Ville Marseille 411
Ville Lyon 1894 410
Ville Lille 1895 426
» 1896 425
» 1897 425
Ville de Lyon 168
Roubaix-Tourc.
Foncières 1875 505 50
» 1883 601
» 3 0/0 1883 505
» 1885 103 75
» 1886 415 50
Communal 1879 112
» 1st. réalisé 495
» 1886 505
» 1891 495
» 1892 513
Banq